



PROJET SIMANDOU : RISQUES ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La Guinée ressent déjà les effets du changement climatique mondial, qui ne feront qu'être exacerbés par les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation qu'impliquent les projets miniers à grande échelle tels que Simandou. Cette fiche d'alerte résume les risques et les impacts du projet sur le changement climatique et fournit des recommandations claires aux entreprises pour s'assurer que leurs opérations sont conformes aux engagements de la Guinée en matière de climat.

LE PROJET SIMANDOU EN UN COUP D'ŒIL

Niché dans les montagnes boisées de Guinée, en Afrique de l'Ouest, se trouve ce qui serait le plus grand gisement inexploité de minerai de fer à haute teneur au monde. Le projet Simandou, l'un des plus ambitieux projets combinés d'exploitation minière et d'infrastructure du continent, couvre une superficie totale de 1 500 kilomètres carrés où le minerai sera extrait, traité puis transporté sur 650 kilomètres le long d'une ligne de chemin de fer traversant les habitats d'espèces menacées, les terres agricoles et les zones protégées du pays, avant d'arriver à un nouveau port en eau profonde situé dans les zones de pêche locales pour l'exportation.

Convoité depuis des décennies par des sociétés minières internationales, le projet est aujourd'hui porté par deux consortiums : Le géant minier australien Rio Tinto avec le producteur d'aluminium chinois Chinalco (Simfer) et le plus grand producteur d'aluminium chinois, Hongqiao avec une entité basée à Singapour, Winning (Winning Consortium Simandou ou WCS). Des rapports de presse indiquent que le plus grand producteur d'acier chinois, Baowu, est en pourparlers avec les deux consortiums. La construction a commencé sur la ligne ferroviaire et le port - dont le coût est estimé à 13 milliards USD - détenus par les deux consortiums et le gouvernement guinéen, ainsi que sur les blocs de WCS. Rio Tinto est en train de mettre à jour ses études afin de commencer la construction.

IMPACTS DU PROJET SIMANDOU SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un projet minier de l'ampleur de celui de Simandou dans une zone densément boisée aura des répercussions considérables sur le climat en raison des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les effets de l'exploitation minière sur le climat proviennent non seulement des changements dans l'utilisation des terres dus à la déforestation pour défricher la zone minière, construire de nouveaux établissements et des infrastructures énergétiques, mais aussi de l'utilisation d'explosifs, du stock de carbone perdu et de la production d'énergie pour le traitement du minerai, le transport et la transformation en acier. La production d'acier est une industrie particulièrement polluante, directement responsable d'environ 7 % des émissions mondiales en 2020.

CONTEXTE ACTUEL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINÉE

La Guinée ressent déjà les effets du changement climatique mondial, des effets qui ne feront que s'exacerber à mesure que les températures continueront d'augmenter.

- Les sécheresses constituent le risque climatique le plus important en Guinée et devraient s'aggraver ; leur intensité et leur fréquence croissantes menaceront directement la sécurité alimentaire, réduiront la productivité des cultures et de l'agriculture de subsistance, augmenteront l'insécurité de l'eau, accroîtront la perte de biodiversité et augmenteront l'incidence des feux de brousse.
- La Guinée est confrontée à des taux de déforestation rapides. Entre 2001 et 2021, la Guinée a perdu 23 % de son couvert forestier, ce qui représente une perte de 1,86 million d'hectares de forêt et 797 mégatonnes d'émissions d'équivalent CO₂ (CO₂e). Selon Global Forest Watch, la région guinéenne de Nzérékoré, où se situe le projet Simandou, a connu le taux de déforestation le plus élevé du pays entre 2001 et 2021.

- La côte guinéenne est affectée par l'élévation du niveau de la mer, qui entraînera une augmentation de la salinisation, des inondations et des dommages aux infrastructures. Les inondations associées à l'élévation du niveau de la mer entraîneront également des pertes en vies humaines, des pertes de récoltes et la propagation de maladies d'origine hydrique.

La République de Guinée a inscrit dans son code de l'environnement des engagements visant à anticiper, prévenir et atténuer les causes et les impacts du changement climatique au niveau national, et a ratifié à la fois la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur le climat

RISQUES CLIMATIQUES ÉLEVÉS DU PROJET SIMANDOU

Le risque principal est que les deux entreprises impliquées dans le projet Simandou ne respectent pas leurs engagements environnementaux et sociaux : elles font partie de groupes d'entreprises qui ont déjà violé de tels engagements dans le cadre de projets en Guinée et ailleurs dans le monde. C'est le cas de Winning en Guinée, selon les rapports de la Fédération internationale des droits de l'homme, Natural Justice et Human Rights Watch, et de Rio Tinto en Guinée, selon une plainte auprès du Compliance Advisor Ombudsman de la Banque mondiale, et dans d'autres pays. Plus précisément, les risques sont les suivants :

LES IMPACTS CLIMATIQUES DU PROJET SIMANDOU SE FONT DÉJÀ SENTIR

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les impacts climatiques d'un projet qui n'en est qu'au début de sa phase de construction, la déforestation et la conversion de l'utilisation des terres en cours par WCS dépassent ce qui avait été prévu dans les Évaluations de Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES).

1. DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LARGEMENT SOUS-ESTIMÉES

Selon le scientifique Mark Chernaik, une analyse préliminaire de l'EIES de WCS sur les blocs 1 et 2 du projet Simandou révèle que la valeur en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e) de l'exploitation minière est sous-estimée, parce qu'elle :

- a omis d'inclure avec précision les émissions dues aux changements dans l'utilisation des terres, y compris la perte de végétation et la perturbation des sols. WCS a probablement sous-estimé la valeur des émissions de 19 066 716 tCO₂e. Même si cette valeur est sous-estimée, elle correspondrait à environ 41 % des émissions totales de la Guinée en 2020.
- se fonde sur des estimations imprécises des terres forestières qui seraient défrichées pour le projet et des stocks de carbone qu'elles contiennent.
- n'a pas inclus les émissions dues au pourrissement du bois des forêts défrichées. Les projections d'émissions totales de l'ESIA choisissent de ne pas inclure les 271 300 tCO₂e provenant des forêts défrichées,

en partant du principe que ce bois serait préservé plutôt que laissé à l'abandon. Cependant, il n'est pas réaliste de le supposer en raison de l'éloignement du site minier, et ces valeurs devraient être incluses.

- n'a pas pris en considération les taux de séquestration du carbone qui seraient perdus en raison du défrichement.

2. LA LÉGENDE DE "L'ACIER VERT"

- Les promoteurs du projet ont affirmé sans preuve que la très grande pureté du minerai de fer de Simandou permettrait de transformer le fer en acier d'une manière neutre en carbone. En théorie, le minerai de fer dont la teneur en fer est supérieure à 67 % pourrait faciliter un type de raffinage à base d'hydrogène sans carbone connu sous le nom de fer à réduction directe (DRI). Cependant, la grande majorité du minerai de fer de Simandou n'est pas d'une pureté suffisante pour être utilisée dans les processus de réduction directe du fer. En outre, l'acier ne peut être considéré comme "vert" si le minerai de fer est extrait en utilisant des combustibles fossiles,

comme source d'énergie, comme c'est le cas de la centrale électrique au fioul lourd proposée par WCS.

Centrale électrique fonctionnant à l'huile lourde et locomotives diesel.

Pour répondre aux besoins énergétiques de la mine, WCS prévoit de construire une centrale électrique au fioul lourd de 40 MW, émettant de grandes quantités de GES qui représenteront environ 25 % des émissions estimées pour sa partie du projet. Mark Chernaik, scientifique de l'ELAW, recommande que la centrale soit abandonnée au profit d'autres moyens de production, en précisant que l'énergie produite devrait être comptabilisée comme des émissions primaires plutôt que secondaires. En outre, les locomotives qui transporteront le minerai de la mine au port fonctionneront au diesel.

4. Aucune priorisation des énergies renouvelables.

L'énergie éolienne est probablement une autre forme viable de production d'électricité pour le site minier, comme l'indique l'ESIA. Bien que l'énergie éolienne soit une forme de production d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre, l'ESIA n'envisage pas d'utiliser les éoliennes pour éviter et atténuer les impacts tels que l'interférence avec certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, ou la pollution sonore. WCS contrôle totalement l'emplacement des éoliennes, ce qui lui permet d'éviter les impacts négatifs dus à l'emplacement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- WCS et Rio Tinto devraient comptabiliser correctement l'ensemble des impacts du cycle de vie de leurs opérations sur le changement climatique (Scopes 1, 2 et 3) et s'assurer que leurs opérations sont conformes aux Contributions déterminées au niveau national de la Guinée dans le cadre de l'Accord de Paris. (Les émissions de portée 1, ou émissions directes, comprennent toutes les émissions provenant de ce que l'entreprise possède ou contrôle. Les émissions du champ d'application 2, ou émissions indirectes, comprennent toutes les émissions provenant de l'énergie achetée par l'entreprise et les émissions du champ d'application 3 sont celles provenant d'autres parties de la chaîne de valeur du produit, y compris celles émises par le consommateur du produit).
- WCS et Rio Tinto devraient publier des évaluations révisées de l'impact sur le changement climatique qui 1) prennent en compte les critiques de l'ELAW sur les sections relatives au changement climatique de l'ESIA de WCS - y compris, mais sans s'y limiter, la nécessité de refléter les GES causés par le changement d'affectation des terres et la déforestation ; et 2) fournissent des analyses des émissions du champ d'application 3, y compris une analyse indépendante des revendications du projet en matière d'acier vert.
- WCS et Rio Tinto doivent s'engager à utiliser des sources d'énergie renouvelables et des technologies de réseau intelligent pour toute nouvelle capacité de production, de transmission et de distribution d'électricité liée au projet.
- Tous les promoteurs de projets doivent s'engager à éviter la déforestation et à respecter le code forestier guinéen.

AVERTISSEMENT : CETTE FICHE TECHNIQUE A ÉTÉ ÉLABORÉE SUR LA BASE DES INFORMATIONS DISPONIBLES À LA DATE DE PUBLICATION ET SERA MISE À JOUR LE CAS ÉCHÉANT.



Advocates for
Community
Alternatives



Center for
CTEA
Transnational Environmental Accountability